

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 14062

Numéro SIREN : 340 978 238

Nom ou dénomination : A26 - EQUERRE

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2017 sous le numéro de dépôt 111452



20171114522015

DATE DEPOT : 17/11/2017

N° DE DEPOT : 111452

N° GESTION : 2013B14062

N° SIREN : 340978238

DENOMINATION : A26 - EQUERRE

ADRESSE : 165 bis rue de Vaugirard 75015 Paris

MILLESIME : 2015

.

EQUERRE
S.A.S. au capital de 40.000 Euros
Siège social : 22, rue Delambre
75014 PARIS
RCS PARIS B 340 978 238

PROCES-VERBAL
DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2015

M452

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2015

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de 178.400,65 Euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	178.400,65 €
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	1.221.087,29 €

Pour former un bénéfice distribuable de	1.399.487,94 €
 A titre de dividendes aux actionnaires	 80.000,00 €
Soit 200 € par action ouvrant droit à l'abattement	
 Le solde en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à	 1.319.487,94 €

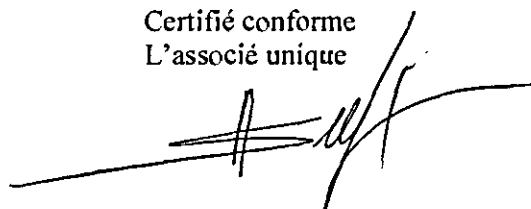
L'Associé unique constate que le dividende net par action est de 200 €, et qu'il ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques à un abattement de 40% calculé sur la totalité de son montant.

L'Associé unique décide que les dividendes seront mis en paiement à compter du lendemain 1^{er} octobre 2015.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, et les modalités de distributions sont les suivants :

EXERCICE	Dividendes distribués	Dont éligible à l'abattement	Dont non éligible à l'abattement
2014	80 000	80 000	0
2013	80 000	80 000	0
2012	100 000	100 000	0

Certifié conforme
L'associé unique



EQUERRE
S.A.S. au capital de 40.000 Euros
Siège social : 22, rue Delambre
75014 PARIS
RCS PARIS B 340 978 238

RAPPORT DE GESTION ANNUEL
EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 MARS 2015

Le soussigné Marc SEIFERT, associé unique et président de la société "EQUERRE", Société par Actions Simplifiée, au capital de 40.000 Euros, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, l'activité de la Société a augmenté de plus de 21% et le résultat a été multiplié par 12,5 par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 831.887 Euros contre 682.795 Euros, et le bénéfice après impôt à 178.401 Euros, contre 13.152 Euros l'exercice précédent.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

L'objectif de l'année 2015-2016 est d'améliorer la marge d'exploitation malgré la conjoncture qui s'annonce difficile.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 mars 2015, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

- Activité en matière de recherche et développement.

La société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement.

- Participations.

La société possède une participation de 15% dans la société A26 SAS d'architecture depuis 11/2012. La société A26 a clôturé son deuxième exercice au 31/12/2014 en bénéfice.



RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente. Un rappel des comptes du dernier exercice est fourni à titre de comparaison.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à 831.887 Euros contre 682.795 Euros pour l'exercice précédent.

Les autres achats et charges externes sont de 174.951 € contre 250.289 € l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élevait à 6 personnes, comme à la clôture de l'exercice précédent.

Les traitements et salaires se sont élevés, quant à eux, à la somme de 283.062 € contre 314.610 € lors de l'exercice précédent.

Les cotisations sociales et avantages sociaux se sont élevés à 117.428 € contre 129.815 € pour 2014.

Le total des charges d'exploitation de l'exercice est de 592.476 € contre 706.316 € l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 224.849 € contre 1.037 € en 2014

Compte tenu d'un résultat financier de 17.048 €, contre 13.966 € en 2014, le résultat courant avant impôts s'élève à 261.893 € pour 2015 contre 15.002 € l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- D'un résultat exceptionnel négatif de 4.520 €, contre + 177€ en 2014,
- De l'impôt sur les sociétés pour 78.977 €, contre 2.028 € l'exercice précédent,

l'exercice clos le 31 mars 2015 se traduit par un bénéfice net comptable de 178.400,65 € contre 13.151,59 € pour l'exercice 2014.

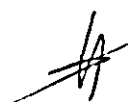
- Proposition d'affectation du résultat.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 178.400,65 € qui recevrait l'affectation suivante, compte tenu que la réserve légale est dotée à son minimum légal :

Bénéfice de l'exercice	178.400,65 €
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	1.221.087,29 €

Pour former un bénéfice distribuable de	1.399.487,94 €
A titre de dividendes aux actionnaires	80.000,00 €
Soit 200 € par action ouvrant droit à l'abattement	
Le solde en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à	1.319.487,94 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1.424.504 €.



Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, et les modalités de distributions ont été les suivants :

EXERCICE	Dividendes distribués	Dont éligible à l'abattement	Dont non éligible à l'abattement
2015	80 000	80 000	0
2014	80 000	80 000	0
2013	80 000	80 000	0

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices :

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Il convient de relater les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce passées avec la société au cours de l'exercice écoulé.

- Convention conclue par M. Marc SEIFERT, Président, avec la société :

La société EQUERRE a par l'intermédiaire de son Président associé unique M. Marc SEIFERT signé avec celui-ci une convention d'occupation, depuis le 1^{er} février 2014, pour la mise à disposition d'un local d'environ 15 M2, situé à son domicile à Clamart, 110 bis rue de Fleury.

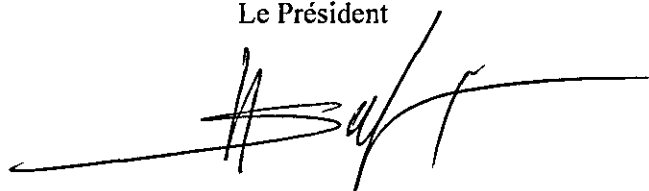
En contrepartie, la société a versée une indemnité d'occupation pour un montant de 2.760 € net de taxes au titre de l'exercice écoulé.

Il est précisé qu'en application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, les conventions visées à ce même article seront portées au registre des décisions de l'associé unique.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat n'arrive à expiration à l'issue de la présente consultation.

Le Président



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)



IMPOT SUR LES SOCIETES

Touchez la date du service

Exercice ouvert le	01/04/2014	et clos le	31/03/2015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
EQUERRE 22 RUE DELAMBRE 75014 PARIS	
SIRET 3 4 0 9 7 8 2 3 8 0 0 0 2 0	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET																			
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B ACTIVITE	
Activités exercées	ARCHITECTE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	219 779	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit	
-------------------	------------------------------	---------	--------------------------	--------	---------	--

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine		Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cédée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise-comptable:	Nom et adresse du conseil:
SOCRATE COMPTA 31, rue de la Procession 75015 PARIS Tél: 09.51.74.04.25	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 18/06/2015 Lieu: PARIS
	Qualité et nom du signataire: MARC SEIFERT
	Signature: Président
Tél:	

Visa CGA : Viseur conventionné :

F	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	80 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i	80 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)	80 000

G: REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H **AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME** (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :

[illegible]

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS -		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : <u>EQUERRE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>						
Adresse de l'entreprise <u>22 RUE DELAMBRE 75014 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>						
Numéro SIRET * <u>3 4 0 9 7 8 2 3 8 0 0 0 2 0</u>		Néant ☐						
		Exercice N clos le, <u>31/10/2015</u>						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB						
	Frais de développement *	CX						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	14 111	7 514	6 597			
	Fonds commercial (1)	AH						
	Autres immobilisations incorporelles	AJ						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL						
	Terrains	AN						
	Constructions	AP						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR						
	Autres immobilisations corporelles	AT	34 485	24 512	9 973			
	Immobilisations en cours	AV						
	Avances et acomptes	AX						
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS						
	Autres participations	CU	7 500		7 500			
	Créances rattachées à des participations	BB	40 000		40 000			
ACTIF IMMOBILISÉ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres titres immobilisés	BD						
	Prêts	BF						
	Autres immobilisations financières *	BH						
	TOTAL (II)	BJ	96 096	32 025	64 071			
	ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL					
		En cours de production de biens	BN					
		En cours de production de services	BP					
		Produits intermédiaires et finis	BR					
		Marchandises	BT					
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV					
		ACTIF CIRCULANT CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	126 853		126 853	
			Autres créances (3)	BZ	5 846		5 846	
			Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
			ACTIF CIRCULANT DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD			
				Disponibilités	CF	1 659 834		1 659 834
Charges constatées d'avance (3)*				CH	30 269		30 269	
TOTAL (III)				CJ	1 822 802		1 822 802	
Comptes de régularisation				Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
				Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écart de conversion actif *			CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	1 918 898	32 025	1 886 872	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		
	Clause de réserve de propriété : *			Stocks :				
	Immobilisations :			Créances :				

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2015

Désignation de l'entreprise		Exercice N	
EQUERRE		Néant ☐	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40..000 ..)	DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	61 016
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	1 221 087
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	178 401
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	1 504 504
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (III)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (I)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	187
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	85 765
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	63 883
	Dettes fiscales et sociales	DY	223 026
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	9 508
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	382 368	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 886 872	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	382 368
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	187	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BOUERRE		Néant ☐					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	761 635	FH	70 253	FI	831 887
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	761 635	FK	70 253	FL	831 887
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	4 059	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 379	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	837 325
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	174 951
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	7 047
	Salaires et traitements *					FY	283 062
	Charges sociales (10)					FZ	117 428
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	9 459
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GB	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC	
						GD	
	Autres charges (12)					GE	529
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	592 476
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	244 849	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	17 939
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	17 939	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	890
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	890	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	17 048	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	261 898	

SAGE Experts-comptables Janvier 2015 : Etat préparatoire.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EUERRE</u>		Néant ☐	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 520
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 520
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(4 520)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	78 977
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	855 264
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	676 863
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	178 401
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	6 643
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 059
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
CONTROLE URSSAF		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		4 520	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

SAGE Experts-comptables Janvier 2015 : Etat préparatoire

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise FOURRE										Néant *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions			
						1		Consécues à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou à suite d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	11 186	KE		KF	10 787	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KS		KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	6 903	KW		KX	1 300	
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	28 535	LC		LD	2 523		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	35 438	LO		LP	3 823	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	47 500	8V		8W	
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT		IU		IV			
TOTAL IV						LQ	47 500	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	94 124	OH		OJ	14 609		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation finale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		D0	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	7 861	LW	14 111	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG		MH		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		
		Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU		MM		MN	8 203	
		Matériel de transport					IV		MP		MQ		
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier					IW	1 300	MS	3 476	MT	26 282		
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		
	TOTAL III						IY	1 300	NG	3 476	NH	34 485	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		OU		M7	
		Autres participations						IO		OX		OY	47 500
Autres titres immobilisés						II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F			
TOTAL IV						I3		NJ		NK	47 500		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	1 300	OK	11 337	OL	96 096		

Désignation de l'entreprise EQUEBRENéant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	10 386	PF	4 989	PG	7 861	PH
Terrains			PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	614	QE	1 726	QF		QG
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	22 904	QM	3 055	QN	3 787	QO
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT
TOTAL III			QU	23 518	QV	4 781	QW	3 787	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	33 904	ØP	9 770	ØQ	11 648	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRIS			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>EQUERRE</u>		Néant ☒ *			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Désignation de l'entreprise : EQUERRE				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	40 000	UM		UN	40 000				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	126 853		126 853						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UD	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 902		4 902					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	944		944					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS	30 269		30 269						
	TOTALUX			VT	202 967	VU	162 967	VV	40 000		
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	187		187						
	à plus d'1 an à l'origine	VII									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	63 883		63 883						
Personnel et comptes rattachés		8C	41 926		41 926						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	63 642		63 642						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	73 854		73 854						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	38 725		38 725						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 879		4 879						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	85 765		85 765						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	9 508		9 508						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALUX			VY	382 368	VZ	382 368					
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : EQUERRE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N clos le : 31/03/2015		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-1 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	3 180		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-1 du C.I.T.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	810		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	405	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis*)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.L.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						
		— imposées aux taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	— Plus-values nettes à court terme — Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
						TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.L.E.*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	— imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
		— imposées au taux de 0 %						
		— imposées au taux de 19 %						
		— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
		— imputées sur les déficits antérieurs						
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)								
Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A								
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*							
	Majoration d'amortissement*							
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés (art. 41 bis))	K9		Entreprises nouvelles et autres	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 41 bis bis A)	L5
	Indice de compétitivité (art. 41 bis bis B)	L6		Société innovante immédiate (art. 41 bis bis C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art. 41 bis bis D)	PA
	Zone franche urbaine (art. 41 bis bis E et art. 41 bis bis F)	QV		Plan d'emploi à recruter (art. 41 bis bis G)	IF		Zone franche d'activité (art. 41 bis bis H)	XC
	Zone de revitalisation rurale (art. 41 bis bis I)						PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé								
Créance dérogée par le report en arrière de déficit								
Z								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	257 899	
				déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	257 899	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2015
Extension

EQUERRE

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>EQUERRE</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XD)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZI	27 129	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9I	
Charges à payer			
TVTS	9K	405	9L 382
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-I et L3211-I du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2015

Désignation de l'entreprise EOUERRE										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	1 287 936	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	13 152		Dividendes		ZE	80 000			
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG	1 221 087				
	TOTAL I	OF	1 301 087		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	1 301 087				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	34 200		YQ	6 643					
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance				YT	50 365					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	15 077					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	40 059					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YY						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	69 451					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	174 951					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	2 632					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	4 416					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	7 047					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	149 143					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	25 163					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*				QB	278 358					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*				QS						
	- Effectif moyen du personnel* (dont : apprentis : ; handicapés : ;)				YP	5					
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*				ZK	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé*	XP									
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						
Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 58 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0										ZR	1

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : EQUERRE Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1) 19
①				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ②						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ③						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ④							
		(A)	(B) (Ventilation par taxes)	(C)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant ante- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

4

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : EOUERRENéant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ②.	
Gains nets retenus de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ③.	
Gains nets retenus de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ④.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾	
①		②	③	④	⑤	⑦
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>EQUERRE</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)		
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E 2015

Designation de l'entreprise : EQUERRE		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/04/2014		et clos le : 31/03/2015	
		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC	831 887	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1 379	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM	833 266	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	153 232	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	21 720	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	529	
Abandons de créances à caractère commercial	OX		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OJ		
TOTAL 2	OJ	175 481	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	657 785
IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	657 785	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EY	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	831 887	
Période de référence	GY	0 1 / 0 4 / 2 0 1 4	GZ 3 1 / 0 3 / 2 0 1 5
Date de cessation	HR	/ /	/ /
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F 2015

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31032015

N° SIRET 34097823800020

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EQUERRE

ADRESSE (voie) 22 RUE DELAMBRE

CODE POSTAL 75014 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SEIFERT Prénom(s) MARC
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 500
Naissance: Date 19/07/1963 N° Département 92 Commune NEUILLY SUR SEINE Pays FRANCE
Adresse : N° 110 Voie BIS, RUE DE FLEURY
Code Postal 92140 Commune CLAMART Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G 2015

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31032015

N° SIRET

3 4 0 9 7 8 2 3 8 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EQUERRE

ADRESSE (voie)

22 RUE DELAMBRE

CODE POSTAL

75014

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique	SAS	Dénomination	A 26	N° SIREN (si société établie en France)	790031645	% de détention	15,00
Adresse :	N° 22	Voie	RUE DELAMBRE	Code Postal	75014	Commune	PARIS
						Pays	FR
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
						Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.